

LA NEUTRALITÉ BELGE EN THÉORIE ET EN RÉALITÉ (1921)

[Georges Sorel](#), [Michel Prat](#)

Société d'études soréliennes | « [Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle](#) »

2005/1 n° 23 | pages 183 à 203

ISSN 1146-1225

ISBN 2912338239

DOI 10.3917/mnc.023.0183

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2005-1-page-183.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Société d'études soréliennes.

© Société d'études soréliennes. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La neutralité belge en théorie et en réalité (1921)

GEORGES SOREL

Présentation

Surpris par le déclenchement de la guerre, Sorel restera quasi silencieux durant toute la durée du conflit. À l'exception de quelques articles publiés dans la presse transalpine avant l'entrée en guerre de l'Italie¹ et de deux brèves réponses à des enquêtes d'opinion publiées en France², dans lesquelles il exprime son pessimisme devant la situation de la France et de l'Europe, il réserve ses commentaires et ses analyses à ses proches et à ses principaux correspondants en France ou à l'étranger³. Conscient d'être totalement à contre-courant de l'opinion générale, il opte pour une attitude de retrait : « Quand les temps sont si sombres, le mieux est de se taire, car le

1. Entre décembre 1914 et mai 1915, cinq articles de Sorel paraissent dans la presse italienne, les trois premiers dans le *Giornale d'Italia*, les deux autres dans *L'Avanti !*, le quotidien du Parti socialiste dont Sorel approuve l'attitude neutraliste.

2. Cf. G. Sorel, « Réponse à l'enquête sur "L'Allemagne a-t-elle le secret de l'organisation ?" », *l'Opinion*, VIII, 39, 25 septembre 1915, p. 222-224, et sa réponse à l'enquête de Charles de Saint-Cyr, *Ce qu'il faudra que soit la France de la victoire*, Paris, la Renaissance du livre, [1917], p. 30-33 ; ces deux textes sont repris in Michel Prat (ed.), « "Le point de vue du théoricien de la violence". Onze réponses de Georges Sorel à des enquêtes (1899-1919) », *Mil neuf cent*, 22, 2004, p. 192-198 et 200-202. La réponse à l'enquête sur Don Quichotte (p. 198-200), bien que publiée durant la guerre, n'y fait aucune allusion.

3. On dispose actuellement de près de 280 lettres de Sorel pour la période de la guerre.

public n'aime pas les prophètes de malheur », écrit-il à Jean Bourdeau en novembre 1914⁴. Quelques semaines auparavant, il disait déjà à Agostino Lanzillo : « Avez-vous vu quelles clameurs a soulevé Romain Rolland dans ces derniers jours ? Je ne puis comprendre quelle rage de *pontifier* le pousse à écrire à tort et à travers des choses si maladroites : il y a des temps où il faut savoir garder le silence, en attendant que l'heure de la réflexion ait sonné pour la masse⁵. » À la fin de l'année, après la parution d'un premier article dans la presse italienne, il indique à Mario Missiroli, qui souhaite lui envoyer un questionnaire en vue d'un nouvel article, qu'il ne peut faire état de « renseignements particuliers » sur la guerre⁶, sous peine de passer pour « un ennemi public ». Devant les difficultés que « présente aujourd'hui l'expression de la vérité », il réclame la liberté de ne pas répondre à certaines questions : « Pour faire accepter un peu de vérité, il ne faut pas généralement dire toute la vérité⁷ ».

Cette prudence le conduira à repousser plusieurs occasions de s'exprimer. Il refuse ainsi en août 1915 de se laisser interviewer sur la guerre par le correspondant à Paris du *Resto del Carlino*, car celui-ci travaille également pour le *Popolo d'Italia* de Mussolini. Comme il l'écrit à Missiroli, la démarche lui paraît « louche » et il soupçonne même une manœuvre visant à lui « soutirer des déclarations compromettantes »⁸. La même année, il décline l'offre de T.E. Hulme d'ajouter « une lettre sur la guerre » à l'édition anglaise des *Réflexions sur la violence* : « Je n'ai pas osé l'écrire ; ne sachant pas du tout quel est le véritable état de l'opinion en Angleterre, j'ai eu peur de dire des bêtises », expliquera-t-il ensuite à Bourdeau⁹. À la fin de 1917, au terme d'une longue lettre où il expose son hostilité aux idées de Wilson, il confie à Daniel Halévy : « J'ai beaucoup réfléchi sur le

4. Lettre du 18 novembre 1914, in *Mil neuf cent*, 15, 1997, p. 162.

5. Lettre du 28 octobre 1914, in Francesco Germinario (ed.), « *Cher camarade*... Georges Sorel ad Agostino Lanzillo, *Annali della Fondazione Micheletti*, 7, 1993-1994, p. 214.

6. Sorel fait allusion aux lettres reçues du front de ses neveux, dont il lui arrive de communiquer confidentiellement des passages à ses correspondants. En 1915, il évoque la possibilité de réunir « plus tard » ces lettres « en une plaquette », cf. lettre du 22 septembre 1915 à Mario Missiroli, in G. Sorel, « *Da Proudhon a Lenin* » e « *L'Europa sotto la tormenta* », Rome, Ed. di storia e letteratura, 1973, p. 585.

7. Lettre du 27 décembre 1914, *ibid.*, p. 531.

8. Cf. lettres du 3 et du 24 août 1915, *ibid.*, p. 576 et 580.

9. Lettre du 29 mars 1916, *loc. cit.*, p. 176. Voir aussi la lettre du 5 octobre 1915, p. 171-172.

problème de la guerre ; mais je n'ai jamais osé donner des opinions fermes, parce qu'elles paraîtraient scandaleuses. J'attends l'heure où il pourra être utile de parler¹⁰ ».

Durant toutes les années de la guerre, Sorel s'efforce de poursuivre son activité intellectuelle et se consacre à différents écrits : il rédige en 1915 une préface pour un projet d'édition italienne de la *Réforme intellectuelle et morale* de Renan¹¹, puis il entreprend en 1916 de présenter une réédition de *La guerre et la paix* de Proudhon¹², qu'il abandonne finalement pour rédiger son livre sur le pragmatisme, avant de retourner en 1917 à une étude sur Proudhon qu'il ne pourra terminer pour des raisons de santé¹³. Aucun de ces travaux, qui sont parfois pour lui un moyen de commenter indirectement les événements présents, ne sera édité durant la guerre. Pour certains, il estimait même, du fait de la censure, leur publication impossible avant la fin de celle-ci¹⁴.

Le silence public de Sorel sur la guerre signifiait-il pour autant l'absence de toute tentative de mettre par écrit ses réflexions pendant les années du conflit ? La question peut légitimement se poser, surtout si l'on songe qu'il n'informe que très parcimonieusement ses correspondants sur son travail¹⁵, et qu'en outre bien des lettres de cette période font défaut¹⁶. De plus, une mention contenue dans une lettre à Édouard Berth, écrite au lendemain de l'armistice,

10. Lettre du 16 décembre 1917, in *Mil neuf cent*, 12, 1994, p. 221.

11. G. Sorel, « Germanesimo e storicismo di Ernesto Renan » (1915), *la Critica*, XXIX, 1931, p. 110-114, 199-207, 358-367, 430-444 ; une première version de ce texte a été publiée sous le titre « Projet de préface à la *Réforme intellectuelle et morale* », *Revue française d'histoire des idées politiques*, 11, 1^{er} sem. 2000, p. 153-184.

12. G. Sorel, « Ébauche d'une étude sur Proudhon à propos de *La guerre et la paix* » (1916), *Mil neuf cent*, 20, 2002, p. 129-152.

13. G. Sorel, « La guerre et la paix. Essai d'exégèse proudhonienne » (1917), *Mil neuf cent*, 19, 2001, p. 151-207. En 1918, très affaibli par la maladie, contraint de quitter Paris pendant de longs mois, Sorel ne peut travailler et se préoccupe surtout de l'édition des *Matériaux d'une théorie du prolétariat*, qu'il avait achevés en 1914.

14. En 1915, il doute que ses « réflexions sur le germanisme de Renan » puissent être « jamais publiées en France », cf. sa lettre du 30 avril 1915 à M. Missiroli, *loc. cit.*, p. 559. En 1918, il donne à Delesalle comme raison de l'interruption de son étude sur *La guerre et la paix*, outre la maladie, l'impossibilité de trouver un éditeur pour un texte qui aurait pu paraître comme « défaitiste » à la censure, cf. la lettre du 29 mai 1918, in G. Sorel, *Lettres à Paul Delesalle*, Paris, Grasset, 1947, p. 146.

15. Il est ainsi curieux de constater qu'il ne tient pas Benedetto Croce au courant de la préparation de son ouvrage sur le pragmatisme.

16. À commencer par la plupart des lettres adressées à Vilfredo Pareto ou celles à René Johannet, par exemple.

pouvait le laisser penser. Sorel lui demande, en même temps que différents documents dont il a besoin pour achever les corrections des *Matériaux d'une théorie du prolétariat*, de « rechercher l'article que j'ai écrit sur la neutralité belge ; vous avez le manuscrit, car je ne le retrouve pas ¹⁷ ». La présence parmi les documents conservés dans le fonds Sorel de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève de ce manuscrit, intitulé « La neutralité de la Belgique en théorie et en réalité » ¹⁸, vient confirmer l'hypothèse et permet de reconstruire un épisode inconnu du travail de Sorel durant la guerre.

Le manuscrit ne comporte pas d'indication de date, mais comme l'indiquent déjà deux références à « la guerre actuelle », il est clairement rédigé durant celle-ci. Bien que Sorel ne mentionne à aucun de ses correspondants la préparation de ce texte – seuls ses plus intimes, Berth à qui il le communique et très vraisemblablement Delesalle, une des rares personnes qu'il rencontre régulièrement durant la guerre ¹⁹, ont dû en connaître l'existence –, il est permis de penser, à en juger par la mention d'un article paru dans le *Journal de Genève* en février 1917 et différentes allusions à des événements contemporains, que sa rédaction doit dater de la fin de l'hiver 1916-1917 ²⁰. Elle précéderait ainsi la reprise de son étude sur *La guerre et la paix*, dernier travail entamé avant que les problèmes de santé ne l'empêchent de travailler jusqu'à la fin de la guerre ²¹.

En l'état actuel des sources, il n'est pas possible de savoir si Sorel a écrit ce texte en vue d'une publication. Il paraît toutefois peu vraisemblable qu'il ait pu songer à le faire paraître (sous forme d'article ou en brochure) pendant la guerre ²². En France tout au moins. Quoi qu'il en soit, c'est une fois de plus au public italien que Sorel va réserver

17. Lettre du 22 novembre 1918 à Berth, in *Cahiers Georges Sorel*, 6, 1988, p. 121.

18. Le manuscrit autographe de 32 feuillets (Ms. fr. 1360/II/16) se présente comme un texte achevé. La présence de ratures et d'un passage biffé peut cependant laisser penser qu'il ne s'agit pas d'une copie définitive, prête à être publiée.

19. C'est d'ailleurs dans la librairie de Delesalle, où Berth l'avait déposé, que Sorel récupère son manuscrit, cf. lettre du 5 décembre 1918 à Berth, *loc. cit.*, p. 121.

20. Il est à noter que nous ne disposons actuellement d'aucune lettre de Sorel entre le 24 janvier et le 3 mars 1917.

21. On trouve dans ce travail resté inachevé, dans lequel Sorel utilise abondamment la correspondance de Proudhon notamment lors de son exil en Belgique, une remarque qui peut passer pour une allusion à son texte sur la neutralité de la Belgique, cf. « La guerre et la paix », art. cit., p. 191, n. 103. Voir aussi *Matériaux d'une théorie du prolétariat* (1919), Genève-Paris, Slatkine, 1981, p. 380.

22. Il est significatif de ce point de vue que ce soit précisément quelques jours après la fin de la guerre que Sorel se préoccupe de retrouver son manuscrit.

ver la primeur de ses réflexions. Lorsque Mario Missiroli lui propose au début de 1919 de reprendre une collaboration régulière à la presse italienne, un des premiers articles que Sorel lui envoie est consacré à la « neutralité belge »²³. Dans cet article destiné à un journal, Sorel expose de façon concentrée ses vues sur l'histoire et les problèmes de la neutralité de la Belgique. Deux ans plus tard, la disparition de l'ancien chancelier allemand Theobald von Bethmann-Hollweg lui fournit l'occasion de revenir plus longuement sur cette question dans la revue romaine *la Ronda* en juillet 1921²⁴. Ce nouvel article, qui reprend le titre original « La neutralité de la Belgique en théorie et en réalité », n'est en fait qu'une réécriture du texte initial de 1917, dont Sorel élabore une version plus dense, en supprimant les très nombreuses citations et tout l'appareil de notes qui comprenait à son habitude une foule de remarques incidentes. Il donne enfin un ton moins polémique à son article, sans pour autant atténuer sur le fond sa position²⁵.

En choisissant de consacrer sa seule intervention connue traitant directement de la guerre à la question de la neutralité de la Belgique, Sorel savait qu'il s'aventurerait sur un terrain miné. En effet, l'invasion de la Belgique et la violation de sa neutralité par l'Allemagne, symbolisée par la formule du chancelier allemand qualifiant de « chiffon de papier » le traité garantissant la neutralité de la Belgique²⁶, constituèrent un thème majeur de la propagande alliée durant toute la guerre. Les articles, ouvrages ou brochures

23. G. Sorel, « La neutralità belga », *il Tempo*, 2 mars 1919. L'article avait été envoyé dès le 8 février, cf. la lettre de ce jour à Missiroli, *loc. cit.*, p. 631.

24. G. Sorel, « La neutralità del Belgio in teoria e nella realtà », *la Ronda*, III, 6, juillet 1921, p. 357-372.

25. Devant l'impossibilité de publier les deux versions de l'article, nous avons choisi de donner celle de 1921 (dont un manuscrit français figure également dans le fonds Sorel de Genève), dans la mesure où elle constitue l'état final de l'article, tel que Sorel a décidé de le publier. Nous avons renoncé à annoter le texte, en particulier à reconstituer des notes donnant les références des citations faites par Sorel. Comme il l'indique lui-même, une partie provient de la biographie de Frère-Orban par Paul Hymans, en particulier du tome II publié en 1910 portant sur « La Belgique et le Second Empire ». La plupart des autres sont tirées des écrits du général Alexis Brialmont, à commencer par *La situation militaire de la Belgique* (Bruxelles, 1882), du livre d'Émile Banning, *La Belgique au point de vue militaire et international* (Bruxelles, 1901) et de différents ouvrages de Proudhon ainsi que de sa correspondance.

26. Alors qu'en 1917 Sorel se borne à remarquer que l'expression « n'est pas une nouveauté si scandaleuse » en la rapprochant de propos tenus par Palmerston ou Lebeau au XIX^e siècle, il semble mettre en doute dans le texte de 1921 la réalité des propos prêtés à Bethmann-Hollweg.

consacrés au sort de la Belgique mettant en scène l'affrontement entre « la force du Droit » et le « droit de la Force » furent légions. La phrase qui ouvre la version initiale de l'article ne laisse aucun doute à ce sujet : « Il ne faudrait pas moins qu'un bel in-folio pour recueillir toutes les exécutions que des disciples de Joseph Prudhomme, possédés des innombrables démons métaphysiciens, ont lancées depuis 1914 contre l'Allemagne coupable, hurlent ces moutons-énergumènes, d'avoir violé les principes les plus sacrés du droit en envahissant la patrie de Vandervelde. »

Ce n'est cependant pas sur le plan des controverses juridiques relatives aux traités régissant le statut de la Belgique et la valeur de sa neutralité, qui font rage entre les porte-parole des deux camps, que se place Sorel. Il ne conteste pas la réalité de la violation par l'Allemagne de la neutralité belge, mais il estime que cette neutralité n'a en fait jamais été prise au sérieux par les grandes puissances européennes, qui ont toujours considéré ce pays comme un terrain naturel d'affrontement. À commencer par la France, ce qui explique que son texte soit d'abord consacré à rappeler l'histoire des menaces françaises sur la neutralité belge à l'époque du Second Empire. Créée comme État-tampon destiné à assurer l'équilibre européen, la Belgique ne pouvait donc se contenter de la garantie donnée par ses puissants voisins pour préserver son indépendance et protéger sa neutralité. S'appuyant sur les écrits du général Brialmont, le Vauban belge, Sorel n'a pas de mots assez durs pour condamner l'irresponsabilité et l'égoïsme des élites dirigeantes belges incapables de doter leur pays d'une politique de défense à la hauteur des périls, et qu'il tient pour responsables de la « catastrophe » de 1914. Au cas de la Belgique, il ne cesse d'opposer le contre-exemple de la Suisse, tout aussi menacée en cas de guerre franco-allemande, qui réussit, grâce à ses mesures de défense, à faire respecter sa neutralité durant la guerre²⁷. Tels sont les deux points fondamentaux de la leçon

27. Dans le texte de 1917, Sorel écrit : « Tout le monde reconnaît aujourd'hui que la Belgique, malgré les grands travaux exécutés par Brialmont à Anvers, à Liège, à Namur, était moins apte que la Suisse à subir l'épreuve de la guerre » et il rapporte les propos d'un député suisse affirmant en 1916 que « si la Belgique avait tant fait comme nous pour protéger sa neutralité, elle aurait peut-être échappé à son sort ». Il cite ces propos à nouveau en 1919. Dans son article « Le delusioni della Svizzera » paru dans *il Resto del Carlino* du 15 décembre 1920, il convient cependant que « la violation de la neutralité de la Belgique de la part des Allemands eut pour effet de garantir que la neutralité de la Suisse serait respectée par les Français », cf. G. Sorel, « *Da Proudhon a Lenin* »..., *op. cit.*, p. 315.

d'histoire par laquelle Sorel entend combattre, comme il l'affirme au début de son article de 1919, « les idées archi-fausse » que se font les journalistes et la classe politique de la neutralité belge²⁸.

Mais derrière le rappel historique et la leçon maintes fois reprise après la guerre qu'« il ne suffit pas de proclamer la neutralité perpétuelle d'un pays, si on ne se dote pas des moyens de la garantir²⁹ », il n'est pas difficile de percevoir une âpre polémique contre la mauvaise foi de ceux qu'il désigne en 1921 comme les « prétendus défenseurs actuels du droit ». Sa correspondance fournit nombre de remarques sans équivoques sur l'attitude de l'Entente vis-à-vis des pays neutres. Dès août 1915, il ironise à propos de l'occupation de l'île de Lesbos par les Anglais : « Les appels au droit international sont vraiment de belles farces³⁰ ! » À la fin de novembre, il écrit à Pareto : « Je pense que vous goûtez toute l'ingéniosité des défenseurs du droit qui justifient la violence dont les puissances occidentales usent envers la Grèce ; je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'exemples d'une telle hypocrisie³¹. » Il paraît vraisemblable que les violations continues et progressives de la neutralité grecque par la France et l'Angleterre entre 1915 et 1917 ont pu être à l'origine de la rédaction de son article sur la neutralité belge. Dans un passage biffé sur le manuscrit de 1917, Sorel n'hésite pas à écrire : « Il était réservé aux puissances qui font profession de combattre pour la défense du droit des faibles, de donner des développements inattendus à la notion de la neutralité bienveillante. La France et l'Angleterre ont occupé Salonique pour y établir la base de leurs opérations contre les Bulgares ; sous prétexte de protéger leurs troupes contre des embûches,

28. Cf. G. Sorel, « La neutralità belga », art. cit. Dans le même article, il reconnaît que c'est « parce qu'on préfère lire les journaux plutôt que les bons livres, [que] peu d'entre nous savaient à quel point la garantie de neutralité [de la Belgique] était fragile ». C'est au début 1916 que Sorel découvre les écrits de Brialmont et de Banning qui lui révèlent les problèmes de la défense de la Belgique, cf. lettre du 9 janvier 1916 à Benedetto Croce, *la Critica*, XXVII, 1929, p. 354. Il recommande ensuite chaudement la lecture des écrits du général Brialmont, « cet admirable ingénieur militaire », cf. la lettre du 27 décembre 1916 à Croce, *ibid.*, p. 441, et celle du 27 avril 1917 à Bourdeau, *loc. cit.*, p. 186

29. G. Sorel, « L'isola verde », *il Resto del Carlino*, 17 août 1920, in G. Sorel, « *Da Proudhon a Lenin* »..., *op. cit.*, p. 277. À la fin de l'article de 1919, Sorel semble envisager que la future Société des Nations puisse au moins servir « à conserver un petit nombre de neutralités qui sont aujourd'hui dépourvues de protection ».

30. Lettre du 3 août 1915 à Missiroli, *loc. cit.*, p. 576.

31. Lettre du 22 novembre 1915, in Gabrielle De Rosa (ed.), *Carteggi paretiani, 1892-1923*, Rome, Banca del lavoro, 1962, p. 40.

elles ont forcé la petite Grèce à mettre sous leur contrôle les postes, les télégraphes, les chemins de fer ; comme la population ne manifeste pas assez d'enthousiasme pour l'Entente, la justice hellénique est mise en demeure de persécuter les journaux loyalistes. Tout cela au nom du principe de la neutralité bienveillante que la Grèce a eu l'imprudence d'accepter. » À propos de la Suisse, dont il suit avec attention la situation ³², il dénonce les attaques contre les chefs de l'armée, accusés de « germanophilie » avec une « violence inouïe par des agents du gouvernement français, qui au commencement de 1916 avait dû se poser la question de savoir s'il ne serait pas contraint de violer la neutralité suisse », et il rend hommage à ces officiers qui « ont bien mérité de leur patrie en contribuant beaucoup à la préserver d'une invasion ». Ces critiques de la politique des alliés disparaîtront dans la version finale de l'article, à l'exception d'un passage concernant les pressions exercées sur la Hollande avant et pendant la guerre ³³.

Durant la guerre, Sorel a souvent exprimé son admiration pour l'indépendance d'esprit et le courage avec lesquels Benedetto Croce défendait la « vérité philosophique ». « Ici, lui écrit-il en juillet 1916, personne n'oserait parler comme vous le faites : et si quelque personne imprudente suivait votre exemple, sa voix serait étouffée sous les clameurs des penseurs officiels ³⁴. » Solitaire, tout en entretenant des contacts épistolaires réguliers avec quelques autres esprits hétérodoxes et indépendants, celui qui se voyait comme « un philosophe isolé » que la censure « peut opprimer sans s'exposer à grand dommage » ³⁵ est resté jusqu'au bout rétif à toute forme de « culture de guerre ». L'histoire de son article sur la neutralité belge confirme qu'en dépit de sa prudence, Sorel s'est efforcé d'exercer une réflexion critique en mobilisant l'histoire contre les « sophismes » de la propagande.

Michel Prat

32. Sorel s'était abonné en 1915 au *Journal de Genève* pour contourner la censure de la presse française.

33. Sorel revient longuement sur les menaces françaises contre la neutralité suisse en 1919 dans l'article « La neutralité belge » et l'année suivante dans l'article déjà cité sur « Les désillusions de la Suisse ».

34. Lettre du 26 juillet 1916, *la Critica*, XXVII, 1929, p. 360.

35. Lettre du 26 septembre 1915 à Croce, *ibid.*, p. 292.

La neutralité belge en théorie et en réalité ¹

La mort de l'ancien chancelier allemand Bethmann-Hollweg a fourni aux disciples de Joseph Prudhomme l'occasion de rééditer leurs dissertations sur la violation de la neutralité belge. Il n'est pas du tout certain que cet homme d'État ait jamais appelé les traités des *chiffons de papier*. Si d'ailleurs il avait parlé de la sorte, il aurait eu le droit d'invoquer l'autorité de Lebeau, qui avait été un des principaux artisans de l'indépendance de la Belgique ; pendant la guerre de Crimée, cet ancien ministre des Affaires étrangères avertissait ses concitoyens qu'ils devraient se mettre en état de défendre, à l'occasion, leur pays par les armes : « L'histoire, disait-il, apprend ce que deviennent les neutralités que l'on considère comme suffisamment garanties par un traité, par ce qu'on appelle quelquefois un *morceau de papier* ».

Palmerston n'avait pas grande confiance dans les instruments diplomatiques qui garantissaient les neutralités de la Suisse et de la Belgique ; Disraëli lui ayant demandé si on ne pourrait pas neutraliser les provinces danubiennes, il lui répondait le 8 juin 1855 : « L'histoire du monde montre que, lorsqu'une querelle surgit et qu'une nation belligérante croit utile de faire traverser par son armée un territoire neutre, les déclarations de neutralité ne sont pas très religieusement respectées ».

Je vais raconter sommairement les dangers que courut la Belgique durant le Second Empire, en utilisant surtout le livre que Paul Hymans a écrit sur Frère-Orban. Après le coup d'État, des journaux belges accusèrent Napoléon d'avoir rédigé un décret condamnant la monarchie belge à disparaître ; dans une lettre du 1^{er} février 1852 Charles de Rémusat annonce à Thiers l'existence de

1. Manuscrit de 16 feuillets conservé à la Bibliothèque publique et universitaire, Ville de Genève, Ms. fr. 1360/III/2. Le texte rédigé d'une autre écriture que celle de Sorel comprend de nombreuses corrections et ajouts de sa main, ainsi que sa signature. Les fautes d'orthographe ont été corrigées, ainsi que quelques petites erreurs de copie en tenant compte de la première version de l'article. La typographie a été uniformisée selon le code en vigueur aujourd'hui à l'exception des expressions que nous laissons en italiques. Toute autre intervention de l'éditeur figure entre crochets et en italiques.

ce projet d'annexion, « qui rappelle, dit-il, le procédé de l'oncle à l'égard de l'Espagne ». Beaucoup de personnes ont cru que Napoléon III avait été calomnié par des proscrits ; mais dans un discours du 12 avril 1892, Frère-Orban, que ses fonctions avaient mis en état d'être particulièrement bien renseigné, a parlé de cet événement comme d'un fait acquis à l'histoire ; il ajoutait à son récit cette réflexion : « Si le décret était retiré, la pensée subsistait ». Napoléon III semble, en effet, ne pas avoir cessé d'être obsédé par l'idée qu'il devrait réparer, dans la mesure du possible, la faute si souvent reprochée à Louis-Philippe, qui n'avait pas osé étendre la main sur des pays si longtemps convoités par les Bourbons ; il disait le 3 avril 1869 à Frère-Orban que le mécontentement produit par cette renonciation subsistait encore dans le pays.

Lorsqu'il fut question de supprimer le plus grand nombre des anciennes forteresses belges, pour concentrer la défense à Anvers, l'empereur fit appeler le représentant du cabinet de Bruxelles à Paris ; et il se déclara très mécontent de voir démanteler Philippeville et Mariembourg, qui auraient pu être utiles à l'armée française au cas où elle aurait envahi la Belgique. Au congrès de Paris en 1856, Walewski fit entendre des paroles menaçantes pour la Belgique, où s'étaient réfugiées tant de victimes du coup d'État, qui faisaient une opposition incessante à l'Empire. Les Belges rappelèrent que la véritable raison de la guerre de 1672 avait été la volonté de Louis XIV, résolu à bâillonner la presse hollandaise.

Après la guerre d'Italie, le roi Léopold, sentant son royaume très menacé, fit les plus grands efforts pour faire aboutir les plans de Brialmont, qui devaient faire d'Anvers un camp retranché exceptionnellement résistant ; l'émotion fut si vive dans les milieux officiels parisiens que la Bourse crut à une guerre imminente ; des notabilités bonapartistes s'indignaient contre une *nation ingrate* qui osait lancer, disaient-ils, un défi à la France. Il eût été facile à Napoléon III d'utiliser au profit de ses ambitions le *chauvinisme* de la presse démocratique ; à la fin de 1862, dans sa brochure sur la *Fédération et l'unité en Italie*, Proudhon écrivait : « Je suis peut-être le seul Français que de sérieuses réflexions aient conduit à ne pas vouloir de l'incorporation de la patrie des Belges dans la mienne » ; et il disait un peu plus loin que la plupart de ses compatriotes étaient tentés de le regarder comme un fou, parce qu'il n'était point partisan de la conquête de la frontière rhénane.

En 1860 la Belgique fut remplie d'agents secrets envoyés par

notre gouvernement, en vue de préparer l'opinion publique de ce pays à une annexion ; dans une lettre du 13 mai Proudhon émet l'avis que le cabinet de Bruxelles ferait bien d'exproprier les mines de charbon, afin d'affranchir le *pays noir* de l'autorité qu'y exerçaient de grands financiers vivant à Paris. Mécontents de la politique économique de Frère-Orban, les fabricants de sucre rédigèrent le 28 mai une pétition, où ils indiquaient qu'ils seraient disposés à devenir annexionnistes, si le ministère ne respectait pas leurs intérêts ; dans une lettre du 2 juin Proudhon dit qu'à Liège, Mons, Charleroi, « les faiseurs d'affaires se sentent assez forts pour dire tout haut qu'ils verraient sans regret une annexion » et dans la *Justice* (tome V, p. 305) il reproche à la bourgeoisie belge de ne pas comprendre que vendre sa patrie est un crime que le code pénal de tous les pays punit de mort.

Il se produisit dans toute la Belgique un accord à peu près unanime des partis contre les ambitions napoléoniennes. Le 17 juillet Proudhon écrit : « Je puis vous dire que les traîtres seraient fort peu nombreux et que la très grande majorité du pays crache sur la France impériale. Parmi les villes les plus montées contre l'envahissement français, il faut noter Liège, capitale du pays wallon, ville que l'on répute d'ordinaire la mieux disposée pour nous. » Le 23 juillet : « Avant-hier, lundi, grande manifestation anti-française en Belgique. Le mouvement a très bien pris ; la haine de l'Empire est très vive : Bruxelles, Gand, Anvers, Liège, Namur se prononcent énergiquement. On soupçonne Mons, Charleroi, tout le Hainaut : je crois qu'il y a calomnie. On rend mal à propos la population *hainuyère* solidaire des intérêts houillers (la plupart parisiens). » Le 7 octobre : « Il y avait en Belgique un parti républicain ; contre l'annexion française, les républicains se sont ralliés à la dynastie. Je puis vous répondre de l'unanimité des Belges ; elle est fondée sur les plus solides motifs : la liberté, la sécurité, le bon marché du gouvernement. » Ce que Proudhon avait nommé un *rapt de séduction* en parlant de l'annexion de la Savoie (lettre du 17 juin 1860) avait échoué en Belgique.

C'est surtout durant les dernières années de l'Empire que la Belgique fut très menacée. Tout le monde connaît le projet de traité que Benedetti avait été chargé, à la fin du mois d'août 1866, de faire accepter par Bismarck ; par l'article 4 la Prusse devait s'engager à soutenir la France de toutes ses forces contre les puissances qui

voudraient s'opposer à l'occupation de la Belgique par l'armée française. L'empereur chercha, un peu plus tard, à rendre facile l'annexion en amenant la Belgique à lier étroitement ses intérêts économiques à ceux de la France. Frère-Orban fit échouer un projet d'union douanière, qu'il regardait comme un premier pas fait dans la voie qui pouvait mener à la disparition de l'indépendance de son pays et qui avait été regardé autrefois par les grandes puissances comme incompatible avec la neutralité belge. L'empereur chercha aussi à faire acheter par nos grandes compagnies du Nord et de l'Est des voies ferrées belges dont la situation était précaire ; une loi fut votée, en février 1869, pour donner au gouvernement le droit de contrôler des cessions de ce genre. L'empereur, irrité de cette résistance imprévue, écrivit le 19 février au maréchal Niel pour se plaindre du mauvais vouloir de la Belgique : « L'opinion publique, disait le souverain, est persuadée, à tort ou à raison, que la Belgique n'est *arrogante* que parce qu'elle a la Prusse derrière elle. » Napoléon III espérait mener si rapidement les opérations, qu'il pourrait non seulement faire capituler l'armée belge, mais encore l'incorporer dans ses régiments. Il pensait que cette conquête relèverait le prestige de la France atteint à Sadowa, sans soulever contre nous le sentiment national de l'Allemagne.

Les projets impériaux transpirèrent dans le monde diplomatique ; l'Angleterre exerça une action modératrice sur l'empereur ; celui-ci fut très impressionné par une note de son ancien ministre, Drouyn de Lhuys, (du 5 avril) qui lui faisait comprendre qu'à une annexion française de la Belgique, la Prusse répondrait probablement par une annexion de la Hollande. Frère-Orban a laissé des notes sur les conférences qu'il eut, à cette occasion, avec les personnages dirigeants de la politique française. Le 13 avril le prince Napoléon lui disait : « Votre neutralité est une chimère ; si une guerre éclate, comment pourrez-vous rester neutres, quand on aura intérêt à vous faire sortir de votre neutralité ? [...] Si nous garantissons votre indépendance, l'Angleterre ne bougera pas, parce que vous cesseriez d'être neutres. Si votre indépendance était menacée, elle agirait, je le crois ; elle y a un intérêt qu'elle n'abandonnera pas. Mais votre neutralité, c'est autre chose. Si vous parveniez néanmoins à demeurer neutres, quel serait votre profit ? Après la guerre, ce sont les petits États qui font les frais de la paix. » Le 27 avril le ministre des Affaires étrangères, La Valette, l'avertit que « la Belgique serait fort menacée si elle était restée indifférente dans un

conflit franco-allemand. Si elle était unie à la France, qui lui garantirait son absolue indépendance, elle n'aurait rien à redouter dans aucune éventualité. »

Le prince Napoléon était certainement mal instruit des intentions du cabinet de Londres, car en 1870, lorsque la guerre éclata, celui-ci demanda à la France et à la Prusse de signer des traités destinés à renforcer l'acte du 1^{er} avril 1839 ; l'article 1^{er} du nouveau texte stipulait que les forces de terre et de mer de l'Angleterre devraient coopérer à la défense du territoire belge contre celui des belligérants qui violerait la neutralité. La France accepta les exigences de l'Angleterre avec une certaine répugnance, tandis que la Prusse faisait preuve, d'après Émile Ollivier, d'un empressement bien compréhensible. La reine était assez hostile à la France et lord Granville subissait complètement son influence ; l'empereur ne se trompait certainement pas quand il écrivait à Gramont que l'acte de l'Angleterre était dirigé contre lui ; ceci montre que le général Brialmont était probablement bien informé quand il écrivait que l'empereur avait songé à attaquer l'Allemagne par la Belgique, en même temps que par la route de Strasbourg.

Il ne semble pas que la guerre de 1870 ait fait disparaître, tout à fait, en France l'idée de conquérir la Belgique ; Brialmont rapporte en 1882, dans son livre sur la *Situation militaire de la Belgique*, que le duc de Broglie, pendant son ambassade de Londres, aurait dit que la France ne revendiquerait pas l'Alsace-Lorraine, si elle pouvait annexer la Belgique, et qu'en 1875 Émile de Girardin affirmait que tout le monde aurait trouvé juste que la Belgique redevint française, si l'Allemagne avait été vaincue.

Le statut de neutralité de la Belgique est extrêmement obscur ; pour le comprendre il faut se reporter au système, dit de la *Barrière*, qui avait été imaginé au XVII^e siècle pour protéger la Hollande contre les ambitions françaises ; cette République avait obtenu le droit d'établir quelques garnisons dans les Pays-Bas espagnols ; cette protection n'était pas très efficace, car, après l'avènement de Philippe V, Louis XIV fit occuper, en pleine paix, les villes de la *Barrière*, avec la complicité du gouverneur espagnol et il captura les troupes hollandaises qui les gardaient ; cependant le principe fut maintenu à la paix d'Utrecht, qui attribua les provinces belges à l'Autriche. Lorsqu'au congrès de Vienne le royaume des Pays-Bas fut constitué, en faveur de la maison d'Orange, les coalisés s'occupèrent

d'organiser la défense d'une nouvelle *Barrière* ; on décida de construire, sous la surveillance de Wellington, des fortifications à Ypres, Menin, Tournay, Ath, Mons, Philippeville et Marienbourg. Lorsqu'en 1818 le congrès d'Aix-la-Chapelle résolut d'abrèger la durée de l'occupation des territoires français, les anciennes puissances de la Coalition voulurent renforcer leur pacte de Chaumont ; pour faciliter la concentration des armées à employer contre la France, les Anglais devaient venir occuper Ostende, Nieuport, Ypres, les places de l'Escaut à l'exception d'Anvers et de Tournay, tandis que les Prussiens occuperaient Huy, Namur, Dinant, Charleroi, Philippeville et Marienbourg.

La séparation de la Belgique d'avec la Hollande rendit très précaire la défense de la *Barrière* ; lord Grey déclarait le 26 juillet 1831 au Parlement qu'au cours de la première semaine d'une invasion française, on verrait tomber les forteresses élevées en 1815 ; on résolut de restreindre la *Barrière* pour que la Belgique pût la défendre d'une manière plus efficace. Le traité du 14 décembre 1831 prescrivait de démanteler Menin, Ath, Mons, Philippeville et Marienbourg ; les autres places devaient être entretenues en bon état ; par cet article 4 la Coalition voulait se mettre à l'abri de la surprise qu'éprouvèrent les Hollandais lorsque Joseph II annula en fait le traité de la *Barrière* en démolissant les places fortes de Belgique. Les Anglais avaient tenu à la conservation des places d'Ostende et de Nieuport qui devaient faciliter leur débarquement, tandis que Namur et Huy protégeraient l'intervention prussienne.

Cette convention, dite *des forteresses*, comprenait un article secret par lequel il est stipulé que le roi des Belges est substitué à toutes les obligations qui étaient imposées à l'ancien roi de Hollande. « En conséquence, dans le cas où la sécurité des forteresses dont il est question viendrait à être compromise, le roi des Belges concerterait avec les cours d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie toutes les mesures que réclamera la conservation de ces forteresses, sous la réserve de la neutralité de la Belgique. » Il est assez probable que Louis-Philippe eut quelques indications sur ce singulier traité, car il semble avoir cherché à entraîner les Anglais à démembrement le nouveau royaume ; il espérait que ceux-ci lui auraient permis de s'approprier un certain nombre des villes de la *Barrière*.

Les conditions prévues par le protocole d'Aix-la-Chapelle firent se trouver réalisées en 1840 lorsque, par le traité de Londres du 15 juillet, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie s'entendirent

pour soutenir la Turquie contre le pacha d'Égypte, que protégeait la France. Le cabinet des Tuileries, dirigé par Thiers, n'avait sans doute qu'une confiance médiocre dans la neutralité belge, car il se crut en droit de déclarer qu'il serait obligé de faire entrer immédiatement ses armées en Belgique si notre frontière du Nord n'était pas garantie contre toute agression. Le roi Léopold répondit qu'il ferait respecter son territoire et conserverait une neutralité forte et loyale. Mais que faut-il entendre par un tel langage ? Le roi n'entendait certainement pas se soustraire aux engagements pris par lui, dans l'article secret du traité du 14 décembre 1831 ; il eût, sans doute, regardé la neutralité belge comme suffisamment respectée si les avant-gardes de la Coalition étaient restées sur la défense dans les places occupées par elles, en vertu de cette convention.

Il convient de rappeler ici ce que le duc de Broglie a écrit dans un livre intitulé *Le dernier bienfait de la monarchie*, sur l'interprétation des actes diplomatiques ; ceux-ci ne peuvent être traités comme des contrats prévus par les codes civils ; ils sont le résultat de conditions très mobiles et par suite les considérations d'opportunité sont très naturelles dans les discussions auxquelles ils donnent lieu. La clause de nécessité est toujours sous-entendue. On aurait dû, par conséquent, beaucoup plus s'occuper de l'esprit des conventions relatives à la Belgique, que de la lettre des textes officiels. L'esprit de ces conventions est l'établissement d'une solide *Barrière* destinée à arrêter les ambitions françaises ; la déclaration de neutralité n'était qu'un renforcement de la barrière matérielle ; on comprend donc facilement pourquoi les conseillers du Second Empire étaient si peu disposés à respecter la neutralité belge, qui devait participer de la haine vouée par eux à tout ce que les anciens coalisés de Chaumont avaient fait pour créer un obstacle au libre mouvement d'invasion des pays belges par les armées françaises.

L'application littérale du traité des forteresses aurait été le plus souvent impossible, parce qu'elle n'aurait pu se concilier avec la rapidité des opérations militaires ; pendant que les anciens coalisés de Chaumont se seraient concertés avec le roi de Belgique, l'armée française aurait eu le temps de supprimer la *Barrière* défendue uniquement par la faible armée belge ; on aurait dû simplifier les formalités pour sauver l'esprit de la convention de 1831 aux dépens de la lettre. Il est probable que si la Prusse s'était sentie menacée d'une imminente agression française, elle aurait, tout d'abord, occupé Namur et demandé ensuite aux trois autres puissances l'approbation

de son acte ; si l'Angleterre n'avait pas jugé convenable de faire débarquer immédiatement ses troupes en Belgique, la Prusse aurait peut-être jugé nécessaire d'obtenir son appui moral, parce qu'en 1814 l'Angleterre avait été l'âme de la Coalition antinapoléonienne.

L'histoire des États-Unis nous fournit deux exemples mémorables de la liberté que prennent les démocrates d'Outre-mer quand ils sont gênés dans leur politique par les textes les plus solennels. À la fin de 1782, Franklin conclut la paix avec l'Angleterre, à l'insu du cabinet de Versailles, bien qu'il eut promis au comte de Vergennes de ne rien faire sans sa participation ; notre diplomatie n'osa pas trop se plaindre, parce que la haute société française avait fait du négociateur américain une sorte de Socrate dont les hommes d'esprit faisaient profession de recueillir les moindres paroles comme des oracles ; notre ministre écrivait le 10 décembre à son ambassadeur : « Je crois que nous serons mal payés de tout ce que nous avons fait pour les États-Unis, pour leur assurer une existence nationale. » Il ne fut que trop bon prophète, car dix ans plus tard, la France ayant à combattre l'Europe coalisée contre elle, fit en vain appel au concours que les États-Unis lui devaient en raison du traité de 1778 ; Washington estima que les circonstances avaient trop changé pour que l'engagement pris envers le roi de France, en un temps où les Américains insurgés avaient eu un si pressant besoin de notre force et de notre argent, fit encore obligation ; le sage président interpréta la convention de 1778 au seul profit de son pays. Qu'aurait-on pu dire si, en cas de conflit européen, la Prusse avait un peu tiré la couverture de son côté, suivant l'expression vulgaire ?

En 1888 les lecteurs de la revue de Madame Adam furent terrifiés en apprenant, de cet organe de patriotisme professionnel, que le roi Léopold II aurait promis à l'Allemagne de lui livrer, en cas de guerre, les forts que la Belgique construisait à Liège et à Namur. En admettant que Léopold II eût conclu avec l'empereur Guillaume les accords dont parlait Foucault de Mondion, il n'aurait fait, en définitive, que rajeunir le traité des forteresses, en donnant à l'Allemagne un moyen plus efficace que l'ancien d'opposer une *Barrière* aux invasions françaises ; la France qui n'avait pas été partie contractante dans la convention du 14 décembre 1831, n'aurait pas eu grand' chose à dire, – tout au moins tant que l'occupation allemande se serait limitée à la défense des nouveaux forts de Namur et de Liège ; Foucault de Mondion appelait d'ailleurs l'attention de

nos chauvins sur le fait que l'article secret du traité des forteresses donnait à la Prusse le droit d'occuper Namur et qu'il était toujours en vigueur, d'après l'opinion d'Émile Banning, ancien haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles.

Brialmont dut être fort surpris de l'émotion produite en France par le roman que Foucault de Mondion avait fabriqué ; depuis plusieurs années il cherchait à persuader à ses compatriotes qu'au cas d'une nouvelle guerre franco-allemande l'état-major de Berlin dirigerait son principal effort par la vallée de la Meuse ; il espérait qu'en construisant des forts à Namur et à Liège, il pourrait rendre cette opération pratiquement impossible et par suite protéger la France d'une manière très efficace. Nos patriotes étaient persuadés que notre pays n'avait pas à se préoccuper des moyens d'augmenter sa force défensive, mais des moyens de faciliter son offensive ; ils pensaient (comme Thiers) que nos armées auraient, une fois de plus, à suivre la route de la Sambre ; les travaux conduits par Brialmont gêneraient une telle opération. Ils ne contestaient pas les bonnes intentions de l'illustre ingénieur militaire belge ; mais ils [ne] se fiaient pas à son génie stratégique pour apprécier les conditions d'une guerre franco-allemande. Ainsi en 1888 les patriotes français continuaient à considérer la Belgique non comme un pays neutre, mais comme un pays prédestiné à servir de champ de manœuvre aux armées françaises.

Très peu de temps avant que le dernier conflit franco-allemand éclatât, la presse en France et en Angleterre mena une campagne très violente en vue d'amener la Hollande à ne plus fortifier son port de Flessingue. Les états-majors navals des deux grandes puissances occidentales craignaient que ces travaux n'empêchassent leurs flottes de venir à Anvers. Il était reconnu depuis longtemps que le grand camp retranché construit par Brialmont ne pourrait avoir toute sécurité que si la défense pouvait s'appuyer sur le concours de l'Angleterre ; mais le traité de Paris, conclu après la chute de Napoléon, avait stipulé qu'Anvers ne pourrait être qu'un port de commerce ; la Hollande, en fermant les bouches de l'Escaut aux flottes de guerre, forçait la Belgique à respecter l'esprit de cette convention fondamentale. Il semble que vers 1860 le roi Léopold I^{er} eût cherché à établir un rapprochement entre la Belgique et la Hollande, afin que celle-ci laissât l'Angleterre libre de participer à la défense d'Anvers.

La campagne relative aux fortifications de Flessingue était motivée par des raisons en tout opposées à celles qui avaient inspiré jadis

Léopold I^{er} et Brialmont ; tandis qu'ils avaient voulu faire d'Anvers un élément formidable de la *Barrière* opposée à l'offensive française, on avait maintenant l'intention de transformer Anvers en une base offensive, permettant à l'Entente d'opérer sur la basse vallée du Rhin. L'idée de la neutralité belge manquait donc totalement aux prétendus défenseurs actuels du droit, comme elle avait manqué aux conseillers du Second Empire. Et il n'est pas inutile de rappeler ici que, durant la dernière guerre, de grands efforts furent faits pour *contraindre* la Hollande à sortir de sa neutralité et à permettre ainsi aux armées de l'Entente de tourner toutes les défenses du Rhin.

Pour achever de montrer combien est vague la notion de neutralité dans le droit diplomatique, il n'est pas inutile de rappeler que le 24 avril 1877 le souverain des principautés danubiennes disait qu'il demeurerait neutre, tout en laissant l'armée russe traverser un territoire vassal de la Turquie pour aller attaquer son suzerain. La France et l'Angleterre qui avaient en 1856 garanti l'intégrité de la Turquie, ne jugèrent pas que le droit fut violé par cette félonie roumaine ².

Les deux Léopold employèrent la plus subtile habileté, durant leurs règnes, pour amener les parlementaires belges à voter les charges militaires qui leur paraissaient indispensables au maintien de la neutralité ; ils auraient bien voulu que leurs sujets pussent dire comme l'historien suisse Zschokke : « Notre indépendance ne repose pas sur les documents signés par des ministres et sur les promesses des empereurs et des rois ; elle repose sur une base de fer, sur nos épées » ; mais disait Brialmont en 1882 : « La voix du chef de l'État n'est pas écoutée, quand l'intérêt du parti qui est au pouvoir exige qu'on ne favorise pas l'armée ». Ces souverains avaient à lutter contre des forces qui dépassaient généralement, de beaucoup, leur autorité constitutionnelle : « Trop de prospérité et de bonheur, écrit Brialmont avec tristesse, ont rendu les Belges ingrats envers la fortune et trop confiants dans l'avenir. Ils croient fermement qu'aucun danger ne peut menacer leur nationalité. »

Il semble que la grande préoccupation des bourgeois belges fût d'éviter que leurs propriétés ne fussent compromises par des opé-

2. Ce paragraphe, qui a été griffonné par Sorel d'une façon quasi illisible au verso du feuillet 11, a dû être en partie reconstitué à partir du texte italien paru dans *la Ronda*.

rations militaires. Le 3 avril 1843 un député avait dit à la Chambre que les forteresses avaient toujours été un malheur pour la Belgique, parce qu'elles tendaient à faire durer des luttes qui auraient pu être terminées en une ou deux batailles, comme cela s'était vu de 1792 à 1815. En 1862 le conseil provincial d'Anvers demanda la suppression de la nouvelle citadelle du Nord, sous le prétexte que, pour contribuer à la défense de la ville, les Anglais viendraient l'occuper et bombarderaient les établissements maritimes dont ils étaient jaloux. Dans un livre intitulé *La frontière* et écrit sous l'influence du général français Séré de Rivières, Ténot n'avait peut-être pas complètement tort de dénoncer en ces termes l'égoïsme de nos voisins : « Les tendances de l'opinion en Belgique ne sont pas favorables à une défense active de la neutralité. Les conseils les plus en faveur sont ceux d'une fausse prudence, consistant à réunir, le cas échéant, dans le refuge d'Anvers le gouvernement et l'armée tout entière et d'y attendre paisiblement le cours des événements, avec l'arrière-pensée de se tourner du côté du plus fort. »

Les fortifications d'Anvers avaient été décidées au temps d'un ministère libéral ; le 16 avril 1880 Frère-Orban déclarait que cette mesure avait décimé son parti ; aussi cette expérience l'amena-t-elle plus tard à résister aux efforts que faisait le roi pour faire exécuter les projets de la Meuse. La Belgique était cependant devenue si riche qu'elle pouvait, sans danger pour ses finances, supporter de lourdes dépenses militaires ; mais sa bourgeoisie avait toujours peur que, sous prétexte de défendre de nouveaux forts, on n'augmentât l'armée. Lorsqu'il fut question d'établir dans toute l'Europe le service militaire personnel, il se produisit des protestations dans tous les partis belges ; on prétendait que ce système constituait la plus colossale iniquité des temps modernes. Lorsque des officiers, effrayés par l'expérience de la récente guerre franco-allemande, essayèrent d'agir sur l'opinion publique pour lui faire comprendre la nécessité d'une loi de recrutement qui fût en harmonie avec les besoins nouveaux, ils furent dénoncés en 1873 par divers parlementaires comme des séditeux, qui faisaient appel aux plus mauvaises passions.

On ferait un curieux recueil d'insanités prudhommesques, si l'on réunissait les paroles les plus remarquables prononcées sur les questions militaires par les hommes les plus considérables de la Belgique : « Nous devons éviter, disait un chef catholique, d'offrir à nos puissants voisins, par une armée trop nombreuse, la tentation de rechercher notre alliance et de nous châtier du refus que nous

devrions leur opposer » ; Malou, qui fut l'un des grands ministres conservateurs de ce pays, affirmait qu'un peuple ne fut jamais conquis malgré lui ; et Coomans soutenait qu'Anvers devrait être uniquement protégée par le droit des gens et les mœurs adoucies du XIX^e siècle. L'économiste Le Hardy de Beaulieu, qui devint vice-président de la Chambre, écrivait en 1875 ces phrases qui me semblent bien résumer l'opinion de la bourgeoisie belge, tant libérale que catholique : « J'ai soutenu qu'il est absurde qu'un État dont l'indépendance et la neutralité sont garanties par des traités solennels, soit obligé d'être toujours préparé à défendre cette neutralité contre le premier belligérant venu, qui, avec ou sans prétexte, pourra juger bon d'envahir son territoire. »

À ces utopies qui font aujourd'hui mal au cœur après l'expérience de 1914, il est bon d'opposer ce que Proudhon écrit dans une des notes réunies dans la brochure *France et Rhin* : « Il faudrait que toute la population mâle [de la Belgique] fût organisée militairement et pût se réunir spontanément, sans autre convocation, au nombre de 800 000 hommes. Une organisation militaire qui ne réalise pas ces conditions est contraire aux intérêts de la Belgique et de l'Europe. » Mais ni catholiques ni libéraux n'étaient disposés à accepter un tel système de nation armée. Ni l'expérience des campagnes de la Révolution, ni celle de 1831, n'avaient pu éclairer la Belgique sur la nécessité d'organiser largement sa défense ; la Suisse avait cependant donné à l'Europe un admirable modèle de ce que peut faire un petit pays résolu à protéger par les armes son territoire. En 1882 le général Brialmont estimait qu'il serait facile à une armée française d'aborder l'Allemagne du Sud en traversant la Suisse ; mais en 1911 le général prussien Bernhardt disait, au contraire, que la résistance des milices helvétiques ne serait pas facile à vaincre dans leurs vallées.

Après l'occupation de la Belgique par les armées allemandes, les hommes politiques qui, ayant eu une grande autorité dans leur pays, avaient une grande part de responsabilité dans le désastre actuel, se sont répandus dans toute l'Europe pour égarer l'opinion publique ; ils ont pensé qu'au lieu de défendre leur antimilitarisme, ils feraient mieux de soulever l'indignation des classes lettrées contre la barbarie germanique ; ils sont ainsi parvenus à faire oublier que, si leur patrie avait été mal défendue, cela tenait à l'ignorance crasse de ses Intellectuels, au préjugé antiégalitaire de sa bourgeoisie et à la lutte engagée entre les partis politiques désireux de capter les voix pay-

sannes dans les élections. Grâce à leurs mensonges, les badauds s'imaginent que l'invasion allemande était un acte inouï, qu'aucune personne raisonnable n'aurait pu prévoir ; la neutralité belge a été élevée ainsi au rang d'un *tabou*, que les sauvages n'osent violer sous peine de châtements magiques ; la démocratie, dont l'esprit critique ne dépasse pas toujours beaucoup celui des Polynésiens, a été persuadée qu'on ne saurait faire payer trop cher au peuple allemand le crime du chancelier qui aurait, croit-elle, assimilé les traités à des *chiffons de papier*.

L'étude impartiale de l'histoire de la Belgique conduira, j'en suis convaincu, tous les hommes sérieux à penser que les malheurs de ce pays constituent la trame d'un acte d'accusation formidable que l'on peut dresser contre toutes les fractions de la bourgeoisie belge, qui a si longtemps passé et non sans raison pour occuper le premier rang parmi les bourgeoisies européennes. Les catholiques, les libéraux et les socialistes parlementaires dont le troupeau bêlant est conduit par Vandervelde, sont également responsables des souffrances de leurs concitoyens. On pourrait dire que la justice immanente des choses (pour employer un terme que Gambetta a vulgarisé) s'est manifestée, de la façon la plus cynique, en réunissant tous les chefs des partis parlementaires belges dans un même ministère de guerre. Au fond il n'avait existé entre eux que des querelles pour l'*assiette au beurre*. On a eu ainsi l'occasion de reconnaître, une fois de plus, combien sont puissantes les affinités électives qui attirent, les uns vers les autres, les hommes doués à la fois de prétentions énormes et d'une intelligence débile.